
L'évolution de la Bibliothèque législative de la Colombie-Britannique

par Joan A. Barton

Depuis sa fondation, la Bibliothèque législative de la Colombie-Britannique a oeuvré à la promotion et à l'essor des bibliothèques dans toute la province. Cependant, ses adhérents et ses utilisateurs occasionnels ne connaissent que peu ses principes directeurs et ses activités. En fait, si on regarde ses activités quotidiennes, on pourrait croire au premier abord que la Bibliothèque elle-même n'a pas une idée très claire de son mandat et de ses objectifs prioritaires.

Le mandat de la Bibliothèque est explicitement énoncé dans la loi : elle doit offrir des services de référence et de recherche aux députés de l'Assemblée législative, à leurs recherchistes, au Conseil exécutif et aux dignitaires de la Chambre. Toutefois, bon nombre des activités actuelles de la Bibliothèque qui semblent sans rapport avec son mandat objectif tirent leurs racines de l'histoire et des traditions.

La Bibliothèque a été fondée en 1863, grâce à une subvention de deux cent cinquante livres, en vue de desservir l'Assemblée coloniale de l'Île Vancouver et, par la suite, les législateurs de la Colombie-Britannique, lorsque la colonie unie de l'Île Vancouver et la colonie continentale de la Colombie-Britannique sont entrées dans la Confédération, en 1871.

R.E. Gosnell, premier bibliothécaire professionnel et ami intime du premier ministre sir Richard McBride, déclara son intention de créer une bibliothèque qui irait au devant des besoins non seulement de l'Assemblée législative, mais aussi de l'ensemble de la province. En fait, il entreprit de créer une bibliothèque provinciale. C'est pourquoi on utilisa également l'appellation de Bibliothèque provinciale pour désigner l'établissement qui portait, de par la loi, le nom de Bibliothèque législative.

La chance était du côté de Gosnell et son projet arrivait à point nommé. Les visiteurs remarqueront que l'aile de la Bibliothèque est la partie la plus ornée des bâtiments du parlement. La bibliothèque elle-même en est sans aucun doute la partie la plus agréable, du point de vue de l'esthétique. Cette aile a été construite ultérieurement aux bâtiments principaux,

en 1915, durant une vague de prospérité économique que connaissait alors la province. À cette époque, le gouvernement n'avait que peu de comptes à rendre sur ses finances ; le bibliothécaire et ses associés eurent donc carte blanche pour bâtir une bibliothèque et des collections bibliographiques qui feraient l'envie de la plupart des provinces canadiennes pendant des générations.

À ce moment et durant bon nombre des années qui suivirent, l'appellation de Bibliothèque provinciale était parfaitement justifiée. La Bibliothèque offrait des services aux députés de l'Assemblée, mais aussi à une plus vaste clientèle, dans des domaines parfois éloignés des services de bibliothèque législative. En 1894, Gosnell structura l'établissement de façon à ce qu'il puisse répondre aux demandes des gens de toute la province ; en 1950, la Bibliothèque annonçait encore, sur les ondes d'une station radiophonique de Vancouver, un service de référence provincial offert à tous.



Joan A. Barton est Directrice de la bibliothèque législative à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

En 1898, la Bibliothèque lança un service de bibliothèque itinérante. Dans le cadre de ce service, des caisses de livres étaient envoyées dans des localités qui ne disposaient pas des services d'une bibliothèque publique. Ce service fut offert jusqu'en 1917, lorsque fut créée la Commission des bibliothèques publiques (maintenant devenue Direction des services de bibliothèque du ministère des Affaires municipales), qui prit en charge les bibliothèques itinérantes.

Gosnell se tourna également vers l'histoire de la province et entreprit, en 1893, de monter une collection indépendante consacrée à l'histoire de la Colombie-Britannique. C'est à partir de cette collection que furent constituées les Archives provinciales. Celles-ci devinrent une entité distincte en 1908 lorsqu'on accorda le titre d'archiviste de la province au bibliothécaire E.O.S. Scholefield, qui devint ainsi le premier bibliothécaire et archiviste de la province. Le magnifique hêtre pourpre qui orne la pelouse, à l'extérieur de l'aile de la bibliothèque, a été planté par le premier ministre John Oliver, en mémoire de Scholefield.

Compte tenu de la diversité des services qui y étaient alors offerts, il n'est pas étonnant que l'établissement se soit lui-même donné le nom de Bibliothèque provinciale et qu'il ait été reconnu comme tel. Les services plus vastes qu'il offrait avaient été mis en place, souvent au prix de grandes difficultés, afin de répondre à des besoins bien réels. Avant 1900, la province ne comptait que peu de bibliothèques, et un très petit nombre seulement de celles qui existaient recevaient une aide financière suffisante. Il n'existait que trois bibliothèques publiques, à Victoria, New Westminster et Vancouver, et il n'y avait aucune bibliothèque universitaire. La Bibliothèque combla ce manque, et il ne fait aucun doute que sa création eut une influence prépondérante sur les débuts des bibliothèques en Colombie-Britannique.

Créée pour desservir les législateurs, la Bibliothèque législative adopta un rôle polyvalent, offrant des services aux ministères, aux chercheurs et au grand public. Il est possible que les préoccupations suscitées par cette polyvalence aient fait dévier la Bibliothèque de son mandat initial. Par suite de l'accroissement du nombre des bibliothèques publiques, de la fondation de grandes universités et de l'établissement des abondantes collections universitaires, de la décentralisation des ministères par rapport à l'enceinte législative, de la croissance des services de bibliothèque autonomes dans les ministères et de la séparation réelle, sur les plans matériel et administratif, entre la Bibliothèque et les Archives, il devient non seulement possible, mais aussi nécessaire de réévaluer le rôle que se donnait la « Bibliothèque provinciale ».

Dès le début des années 1970, les services que la Bibliothèque offrait au grand public et aux organismes

gouvernementaux, qui possédaient leurs propres bibliothèques, étaient devenus en grande partie superflus. Les sessions plus longues et plus complexes de l'Assemblée législative et l'accent plus grand mis sur la recherche parlementaire exigeaient que l'on mette au premier plan et que l'on amplifie la fonction strictement législative de la Bibliothèque. En 1974, l'établissement cessa de se donner le nom de Bibliothèque provinciale, reprit son appellation légale de Bibliothèque législative et refit sa fonction principale des services législatifs qui, de par la loi, constituaient son mandat.

Le 22 février 1985, l'Assemblée législative adopta un nouveau règlement qui conférait la gestion et le contrôle de la Bibliothèque au président de l'Assemblée législative. Cela mettait fin au contrôle qu'avaient toujours exercé conjointement le Bureau du président et le ministère du Secrétariat de la province.

Malgré ces changements, il subsiste des vestiges des services qu'offrait la Bibliothèque au grand public. Outre sa clientèle légitime, le personnel de la Bibliothèque doit chaque jour composer avec ceux qui persistent à croire qu'il existe encore une bibliothèque provinciale. Il est vrai qu'on y réalise encore d'importants programmes provinciaux. La Division du catalogage fournit des données sur le catalogage avant publication relativement aux publications des ministères et organismes gouvernementaux de la province. Le personnel des publications du gouvernement a parmi ses principales tâches celle de compiler le *British Columbia Government Publications Monthly Checklist*, bibliographie mensuelle conçue en vue de faire connaître et de rendre accessible au public les publications du gouvernement de la Colombie-Britannique. La Division des acquisitions participe à plusieurs programmes conjoints, avec les Archives provinciales et la Direction du service des documents, en vue de préserver les publications gouvernementales et les oeuvres littéraires et artistiques non gouvernementales. Fait des plus révélateurs, le personnel des références continue d'être confronté au problème de la priorité des besoins en renseignements de ses clients. Est-il plus important de répondre à la demande de renseignements d'un administrateur public sur les mesures législatives en matière de travail dont est actuellement saisie la Chambre que de fournir à un député d'arrière-ban une copie d'un obscur poème de W.B. Yeats ? Quelles sont les limites du service ?

D'une certaine façon, la Bibliothèque est prisonnière de son histoire et, pour cette raison, elle continuera probablement d'assumer ses activités antérieures pendant un certain temps, tout en remplissant le mandat qui lui a été attribué.